



## PLATEFORME DES REVENDEICATIONS COLLECTIVES

15 novembre 2013

---

Ces revendications ont vocation à s'inscrire au sein d'un cadre juridique négocié collectivement.  
Elles concernent aussi bien les collaborateurs de province que ceux travaillant dans les locaux du Sénat.  
Elles ne sont pas exhaustives.

### 1) RÉMUNÉRATION

#### ✧ Revalorisation du point d'indice de la base salariale

L'augmentation de la base salariale, à travers la revalorisation du point, est pour nous la garantie que tous les collaborateurs verront leur rémunération augmenter.

L'ancienneté ne peut continuer de compenser l'absence de marge de manœuvre salariale.

C'est insuffisant quantitativement et problématique d'un point de vue managérial. Il est en effet regrettable que les parlementaires, au cours de leur mandat, ne puissent pas donner de perspectives d'évolution salariale à leurs collaborateurs. La faiblesse structurelle de cette dotation ne permet pas aux Sénateurs de gérer correctement leurs équipes parlementaires. Le niveau des salaires reste en dessous du niveau des bases INSEE à niveaux de formation équivalents.

### 2) COMPENSATION DE LA PRÉCARITÉ

#### ✧ Élections sénatoriales

Nous demandons la mise en place d'un plan social de reclassement lors de chaque élection sénatoriale avec une première information aux collaborateurs parlementaires au moins 6 mois avant l'élection. Puis, nous demandons la participation des représentants de la profession à la négociation annuelle des conditions de ce plan, assortie d'une information sur les bilans de compétence. Enfin, nous demandons que l'outplacement soit mis en œuvre plus en amont du renouvellement de septembre 2014.

#### ✧ Instauration de la prime logement

Nous demandons la poursuite de la discussion relative à l'instauration de la prime d'aide au logement pour les collaborateurs parlementaires.

#### ✧ Licenciement et ruptures conventionnelles

Nous demandons la revalorisation des indemnités de licenciement.

#### ✧ Indemnité de fin de contrat

Nous demandons qu'il soit prévue une indemnité de fin de contrat proportionnelle à l'ancienneté.

#### ✧ Ouverture d'une négociation annuelle sur le paiement des heures supplémentaires

#### ✧ Doublement de l'abondement employeur pour le PEE



### 3) EXISTENCE ET RECONNAISSANCE DU MÉTIER

#### ✧ **Présence du collaborateur aux auditions du rapporteur**

Nous souhaitons rendre possible la présence des collaborateurs du rapporteur lorsque ce dernier organise des auditions. Cette mesure faciliterait les rapports entre l'administration et le collaborateur en permettant un meilleur suivi des dossiers pour ce dernier. Il ne s'agit pas de remplacer le parlementaire ni de rendre la présence de tous les collaborateurs possibles. Cette mesure concernerait uniquement le collaborateur du rapporteur désigné.

#### ✧ **Logo du Sénat**

Le logo du Sénat est absent de nos badges, qui constituent pourtant notre unique carte professionnelle. Nous demandons qu'il soit mis fin à cette mesure principalement vexatoire.

#### ✧ **Trombinoscope des collaborateurs**

Nous souhaitons que l'accès au trombinoscope sur l'intranet soit rendu public et facilité, sur le modèle du trombinoscope de l'administration. Nous demandons que le trombinoscope soit rendu obligatoire pour tous les collaborateurs, et que sur chaque profil soit inscrit une adresse mail ainsi qu'un numéro de téléphone, au Sénat ou en circonscription, et un numéro de bureau au Sénat.

#### ✧ **Identification des collaborateurs par le standard téléphonique du Sénat**

L'absence d'identification des collaborateurs par le standard téléphonique du Sénat est le symbole de l'absence d'existence du collaborateur au sein de notre institution. Nous demandons à être identifiés par le personnel du standard téléphonique afin de pouvoir recevoir des appels de l'extérieur.

#### ✧ **Portabilité de l'ancienneté :**

- prise en compte de l'ancienneté acquise en tant que collaborateur parlementaire de sénateur **quand le salarié devient collaborateur parlementaire de groupe et réciproquement**
- prise en compte de l'ancienneté acquise en tant que collaborateur parlementaire de sénateur **quand le salarié devient collaborateur parlementaire de député et réciproquement ;**

#### ✧ **Fin d'une mesure vexatoire : l'accès à la buvette des fonctionnaires du 1er étage**

### 4) ÉQUITÉ / SANTE / SOCIAL

#### ✧ **Remboursement des frais kilométriques**

Les collaborateurs travaillant en circonscription n'ont pas toujours accès aux transports en commun et bénéficient pourtant d'un remboursement de frais kilométrique d'un peu plus de 4,00 € par mois. Nous demandons que le remboursement s'opère en fonction du nombre de kilomètres parcourus, ou, qu'à défaut, un minimum de 32,00€ (qui correspond au remboursement mensuel des cartes de transports de bus et métro parisiens en zone 1 et 2 pour les collaborateurs travaillant au Sénat) leur soit versé chaque mois.

#### ✧ **Accès au sport**

Il est apparu que pour avoir accès à la même activité sportive, les cotisations étaient plus élevées pour les collaborateurs que pour les fonctionnaires du Sénat. Par exemple, en ce qui concerne l'activité « football », les cotisations sont 5 fois plus élevées pour les collaborateurs que pour les fonctionnaires du Sénat (125 euros/25 euros). Nous demandons à ce qu'il soit mis fin à cette situation discriminatoire.



#### ⤴ **Accès à la crèche**

Nous demandons transparence et égalité des chances dans l'accès aux places en crèche réservées au Sénat. L'institution dispose en effet d'un quota de places dans deux crèches privées situées rue Madame, et il est injuste, connaissant la pénurie parisienne des solutions d'accueil pour la petite enfance et les difficultés que beaucoup d'entre nous rencontrent quotidiennement, qu'une poignée de collaborateurs n'ait accès à ces places ou même à la liste d'attente uniquement pour des considérations qui dépassent le cadre professionnel. Nous demandons qu'une fois que l'AGAS est informée d'une naissance, le collaborateur concerné puisse recevoir des informations détaillées sur l'accès à ces crèches, disponibilité des places, coût, liste d'attente, etc...

#### ⤴ **Formulaire de remboursement des frais professionnels**

Nombres de collaborateurs rencontrent des difficultés à se faire rembourser certains frais professionnels, des consommables d'imprimante aux billets de trains et aux réservations d'hôtel, en passant par la prise en charge du forfait téléphonique, qui n'est pas obligatoire, ce que nous regrettons. S'il s'agit le plus souvent d'inattention de la part des sénateurs, le problème n'en est pas moins réel. Nous demandons que l'utilisation du formulaire existant de remboursement de frais professionnels soit rendue obligatoire et qu'il y soit inséré l'entête « Sénat » ou « AGAS ».

**Nous demandons qu'il soit prévu une ligne téléphonique par collaborateur parlementaire dans l'utilisation du forfait téléphonique mis à disposition des Sénateurs.**

#### ⤴ **Remboursement des transports**

Nous souhaitons que le périmètre de l'enveloppe transports soit étendu, à coût constant, sans effort budgétaire pour le Sénat. Il s'agirait de prendre en compte les déplacements hors circonscriptions mais en lien avec le mandat du Sénateur (représentations diverses, Journées parlementaires...) que les collaborateurs sont amenés à faire dans le cadre de leur fonction.

⤴ **Ouverture d'une réflexion sur les tarifs du restaurant du personnel du Sénat.** Nous regrettons l'augmentation annuelle uniforme du tarif.

## 5) FORMATION PROFESSIONNELLE

#### ⤴ **Une VAE mise en avant**

Une préoccupation importante des collaborateurs est d'obtenir une validation des acquis de l'expérience professionnelle, et de voir ainsi reconnaître officiellement leurs compétences professionnelles, par un titre, un diplôme ou un certificat de qualification.

#### ⤴ **Des formations utiles et plus diversifiées**

Nous demandons que l'AGAS assure une meilleure promotion de l'utilisation du Droit Individuel à la Formation, par exemple par une information semestrielle ou annuelle exhaustive. Pour ce faire, nous demandons que les informations fournies par le Sénat sur nos droits à la formation et les modalités d'accès fassent l'objet de fiches détaillées envoyées automatiquement aux collaborateurs.

Nous demandons que soit créé un « comptoir formation » dédié à la mise en place d'une offre diversifiée de formations, en plus de celles déjà existantes (en partenariat avec l'IRIS, l'ENA et Paris I), en partenariat avec les représentants de la profession, afin d'ajuster l'offre à la demande.

#### ⤴ **Une accessibilité pour tous**

Nous demandons que soit étudiée l'offre de formation pour les collaborateurs de province.

#### ⤴ **Une information plus visible**

Nous demandons l'instauration dès le 1er semestre 2014 d'un calendrier des formations proposées aux collaborateurs, afin d'assurer une plus grande visibilité en la matière. Nous souhaitons être informés plus tôt des formations proposées par l'AGAS.



## 6) PARTICIPATION

- ✧ Consultation préalable obligatoire à l'AG et aux CA de l'AGAS des représentants de la profession, l'UNSA/AGAP/ACS
- ✧ 3 sièges à l'AG et au CA de l'AGAS pour les représentants de la profession, l'UNSA/AGAP/ACS
- ✧ Participation des représentants de la profession à la décision dans l'appel d'offre relatif au choix du prestataire « Mutuelle » dans le cadre de l'application de la loi sécurisation de l'emploi.
- ✧ Participation aux décisions d'attribution des appels d'offre
- ✧ Consultation annuelle des représentants de la profession sur la nature des chiffres publiés dans le rapport social annuel
- ✧ Participation au CHSCT Sénat dans l'attente d'une solution collective